



Lettre de rétractation compromis

Par Chatcoeur13

Bonjour,

J'ai signé récemment un compromis d'achat sur un bien immobilier. Ce compromis a été rédigé par le notaire des vendeurs et signé dans son étude notariale, en présence de la collaboratrice de mon propre notaire.

Si je souhaite me rétracter, est-ce-que je peux envoyer la lettre de rétractation indifféremment à n'importe lequel des deux notaires ou est-ce-que je dois obligatoirement l'envoyer au notaire mandataire des vendeurs?

Merci pour votre réponse.

Par janus2

Bonjour,

Vous vous rétractez auprès du vendeur, c'est donc à son notaire qu'il vous faut envoyer votre LRAR...

Par Chatcoeur13

Merci, je vais le faire immédiatement.